PROVINCE DE QUÉBEC
CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE
MARGUERITE-BOURGEOYS

Séance ordinaire
Ce 8 octobre 2019
À 19 heures

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue au siège social, 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, **CE 8E JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DEUX MILLE DIX-NEUF À DIX-NEUF HEURES**, à laquelle sont présents : madame Diane Lamarche-Venne, présidente; madame Marie-Josée Boivin; madame Joanne Bonnici; monsieur Claude Cuillerier; monsieur Christian Desjardins; monsieur Maurice Éthier; madame Sonia Gagné-Lalonde, vice-présidente; madame Abi Koné; madame Stefana Lamasanu; monsieur Luc Landreville; madame Louise Leroux; madame Suzanne Marceau; madame Caroline Varin; madame Raymonde Gomis; monsieur Ghislain Laporte; monsieur Yan Ouellette; monsieur Timothée Tchiofo, tous commissaires formant quorum.

Était absente : madame Sarita Benchimol.

Assistaient également à la séance : monsieur Dominic Bertrand, directeur général; maître Marie-Josée Villeneuve, secrétaire générale.

Étaient aussi présents : monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint; monsieur Richard Guillemette, directeur général adjoint; monsieur Éric Lauzon, directeur général adjoint; madame Danielle Roberge, directrice générale adjointe; monsieur Paul St-Onge, directeur général adjoint; madame Josée Duquette, directrice, service des ressources éducatives; monsieur Martin Graton, directeur, service des ressources financières; madame Nathalie Provost, directrice, service de l'organisation scolaire et service du transport scolaire; madame Chrystine Loriaux, directrice, Bureau des communications; madame Marie-France Dion, directrice adjointe, secrétariat général; madame Gina Guillemette, conseillère en communications, relations de presse; madame Carole Vinet, agente d'administration auprès du Conseil des commissaires; madame Louise Séguin, agente d'administration, direction générale.

Ouverture de la séance

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

Adoption de l'ordre du jour

CC19/20-10-014

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'ainsi modifié :

- Après avoir déplacé le point 7.1 B) « Rapport du Comité – Demande de révision de décision n° 296 (art. 9 LIP) » au pied de l'ordre du jour (à la demande de madame Diane Lamarche-Venne)

- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 A) « Événement du 10 octobre – Pierrefonds-Roxboro » (à la demande de madame Louise Leroux);

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AOÛT 2019

3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

4. CORRESPONDANCE EN DATE DU 27 SEPTEMBRE 2019

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

INVITÉS

5. SERVICES ÉDUCATIFS

5.1. Secteur des jeunes

5.2. Secteur des adultes et de la formation professionnelle

6. SERVICES ADMINISTRATIFS

6.1. Ressources humaines

A) Attentes signifiées au directeur général pour l'année scolaire 2019-2020 – Recommandation du Comité d'évaluation (confidentiel)

6.2. Ressources financières et ressources informatiques

A) Budget de partenariat des commissaires pour 2019-2020

B) École Victor-Thérien - Approbation du budget 2019-2020

6.3. Ressources matérielles

7. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

7.1 Secrétariat général et Secteur de la gestion de l'information

A) Ajout d'espace – Demande de financement au MEES dans le cadre du PQI 2020-2030

B) Déplacé

7.2 Secteur de la gestion contractuelle et approvisionnements

A) Dérogation à la Politique d'attribution des contrats et de gestion contractuelle pour les biens, les services et les travaux de construction - Processus de nomination des professionnels techniques

B) Sélection des architectes et ingénieurs - Projets de maintien de bâtiments– Nomination des membres des comités de sélection

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1. Organisation scolaire

A) Modifications apportées aux critères d'inscription de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l'année scolaire 2020-2021 – Adoption pour consultation

B) Projet de modification des territoires d'appartenance des écoles secondaires des Sources, Dorval-Jean-XXIII et Félix-Leclerc et la création d'un territoire d'appartenance pour la Nouvelle école secondaire Pierrefonds – Adoption pour consultation

C) Centre de formation professionnelle des métiers de la santé et Centre de formation professionnelle de Verdun – Modifications aux actes d'établissement – Adoption

8.2. Planification stratégique

8.3. Vérification interne et reddition de compte

8.4. Communications

8.5. Mesures d'urgence

9. TRANSPORT SCOLAIRE

10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

A) Délégués au CGTSIM

B) Délégués à l'ACELF

C) Procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2019 ajournée au 4 juillet 2019 du Comité exécutif

D) Comité de parents

11. GÉNÉRALITÉ

A) Information de la présidence

B) Information de la Direction générale

C) Rapport sur les délégations de pouvoirs au directeur général pour la période du 27 juillet au 6 septembre 2019

12. QUESTIONS DIVERSE

A) Événement du 10 octobre – Pierrefonds-Roxboro

13. INFORMATION

7.1 B) Rapport du Comité – Demande de révision de décision n° 296 (art. 9 LIP) (confidentiel) (séance tenante)

14. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSITION ADOPTÉE.

Dispense de lecture par la secrétaire générale

CC19/20-10-015

ATTENDU l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE le texte du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 27 août 2019, a été remis aux commissaires le jeudi 3 octobre 2019;

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité de dispenser la secrétaire générale de faire lecture du procès-verbal.
PROPOSITION ADOPTÉE.

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 27 août 2019

CC19/20-10-016

À son tour de parole, monsieur Yan Ouellette mentionne qu'il était absent lors de la séance. Il faudrait modifier les absences.

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 27 août 2019, tel que déposé et modifié séance tenante.
PROPOSITION ADOPTÉE.

Affaires découlant du procès-verbal

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Correspondance

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Période de question du public

1. Monsieur Martin Lewis présente les élèves de la TUCÉ qui s'adresseront au Conseil des commissaires.

   Au cours des deux dernières semaines, les écoles secondaires étaient en période d'élection. Ce processus n'est pas encore tout à fait terminé.

   Micaela Martins, présidente du conseil des élèves du Collège Saint-Louis, présente son parcours et explique les raisons qui la motivent à s'impliquer.

Elle invite les membres du Conseil des commissaires ainsi que les membres de la direction générale à l'assemblée générale des membres des conseils d'élèves qui se tiendra le 25 octobre prochain.

Monsieur Lewis présente les dossiers qui seront traités par la TUCÉ au cours de l'année.

Les élèves demandent s'ils pourraient être invités à chacune des séances du Conseil des commissaires.

Madame Diane Lamarche-Venne mentionne être très heureuse de la présence des élèves et qu'il lui fait plaisir de les inviter à chaque séance pour présenter leurs dossiers d'intérêt. Elle souhaite par ailleurs pouvoir bénéficier de l'avis de la TUCÉ sur différents sujets d'actualité.

Présentation de la directrice du Bureau des communications

Madame Diane Lamarche-Venne présente madame Chrystine Loriaux, la nouvelle directrice du Bureau des communications.

Attentes signifiées au directeur général pour l'année scolaire 2019-2020 – Recommandation du Comité d'évaluation

CC19/20-10-017

Documents déposés :

A) Lettre de la présidente, Mme Diane Lamarche-Venne;
B) Recommandation du comité – Attentes signifiées au directeur général pour 2019-2020;

ATTENDU que les membres du Comité d'évaluation du directeur général se sont rencontrés, le 1er octobre 2019, afin de formuler une recommandation au Conseil des commissaires;

ATTENDU le dépôt des attentes signifiées au directeur général et l'échange entre le directeur général et les membres du comité d'évaluation;

ATTENDU le rapport et la recommandation du Comité d'évaluation du directeur général;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter les attentes signifiées au directeur général pour l'année 2019-2020 telles que déposées au rapport présenté au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récitées.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Budget de partenariat des commissaires pour 2019-2020

CC19/20-10-018

Documents déposés :

A) Sommaire
B) Répartition 2019-2020
C) Résolution CC18/19-10-018

ATTENDU la *Politique d'allocation pour les dépenses de fonction des commissaires*;

ATTENDU QUE cette politique s'applique, entre autres, aux frais de partenariat à titre de représentants de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys dans le milieu;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer annuellement les sommes dévolues à la présidente de la Commission scolaire et à chacun des commissaires;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer ces sommes pour l'année 2019-2020;

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité :

D'affecter comme suit, au budget 2019-2020, les sommes maximales suivantes :

- 3500,00 $, à la présidente, à titre de frais de représentation pour son mandat général et aux frais de partenariat;

- 500,00 $, par commissaire élu de chacune des circonscriptions à titre de frais de partenariat;

- 125,00 $, à chaque commissaire élu, par édifice et établissement de sa circonscription, à titre de frais de partenariat.

D'adopter le tableau du budget de partenariat déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

De prévoir un rappel, au 1er juin 2020, afin d'aviser les personnes concernées que des sommes n'ont pas été utilisées dans leur budget de partenariat.

Dès le 15 juin 2020, de procéder à la redistribution des surplus non utilisés dans le budget de partenariat.
PROPOSITION ADOPTÉE.

École Victor-Thérien - Approbation du budget 2019-2020

CC19/20-10-019

Documents déposés :

A) Sommaire;
B) Résolution #CC18/19-06-171
C) Lettre de la Direction générale du 26 juin 2019;
D) Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil d'établissement de l'école Victor-Thérien (10 septembre 2019) et budget de l'école pour 2019-2020

ATTENDU QU'au mois de juin dernier, le Conseil d'établissement de l'école Victor-Thérien a reporté l'adoption du budget de l'établissement pour l'année scolaire 2019-2020;

ATTENDU la lettre du 26 juin 2019 du directeur général, Monsieur Dominic Bertrand, adressée à la direction de l'école Victor-Thérien par laquelle il lui demandait de soumettre à nouveau le budget au Conseil d'établissement avant la séance du Conseil des commissaires du 8 octobre 2019;

ATTENDU l'extrait du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 septembre 2019 du Conseil d'établissement de l'école Victor-Thérien adoptant le budget de l'établissement pour l'année scolaire 2019-2020;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire.

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

D'approuver le budget 2019-2020 de l'école Victor-Thérien tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.
PROPOSITION ADOPTÉE.

Ajout d'espace – Demande de financement au MEES dans le cadre du PQI 2020-2030

Documents déposés :

A) Sommaire
B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MEES – PQI 2020-2030

CC19/20-10-020

Monsieur Ghislain Laporte demande quel sera l'échéancier.

Monsieur Dominic Bertrand répond que le processus sera le même et qu'on s'attend à obtenir des réponses entre la fin du printemps et le début de l'été.

ATTENDU la modification importante du processus relatif aux demandes de financement en lien avec la mesure «Ajout d'espace»;

ATTENDU QUE le MEES réalise pour la première fois l'évaluation des capacités d'accueil et des besoins d'ajout d'espace;

ATTENDU QUE la Commission scolaire constate, pour certains secteurs, des écarts significatifs entre la capacité d'accueil relevée par le MEES et celle déterminée par la Commission scolaire;

ATTENDU QUE la Commission scolaire note que, pour certains secteurs, les prévisions de clientèle réalisées par le MEES sous-estiment la croissance réelle de la clientèle et donc les besoins en ajout d'espace;

ATTENDU QUE le MEES annonce une croissance de la clientèle de la Commission scolaire pour le secteur jeune d'ici 2023-2024 de 13,1%;

ATTENDU QUE les besoins d'espace pour recevoir cette augmentation de clientèle dépassent la capacité d'accueil des établissements de la Commission scolaire même en tenant compte des agrandissements et des nouvelles constructions autorisées dans le cadre du PQI 2019-2029;

ATTENDU que les villes et arrondissements du territoire de la Commission scolaire prévoient de nombreux développements immobiliers au cours des prochaines années, lesquels auront un impact sur l'augmentation du nombre d'élèves dans les établissements;

ATTENDU que l'analyse du MEES fait état d'un besoin d'ajout de 13 locaux d'ici 2023-2024;

ATTENDU, toutefois, la nécessité d'ajouter, selon les prévisions réalisées par la CSMB, 58 nouveaux locaux d'ici 2023-2024, afin de permettre l'ajout de clientèle, lesquels sont détaillés en annexe;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la présentation faite au Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité:

D'adopter, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2020-2030, la demande de financement en lien avec la mesure « Ajout d'espace », laquelle demande détaillée est jointe en annexe, pour valoir comme si au long récitée et d'acheminer cette dernière au MEES.
PROPOSITION ADOPTÉE.

Dérogation à la Politique d'attribution des contrats et de gestion contractuelle pour les biens, les services et les travaux de construction - Processus de nomination des professionnels techniques

CC19/20-10-021

Documents déposés :
A) Sommaire
B) Résolutions CE16/17-12-053 et CE16/17-12-054
C) Politique d'attribution des contrats et de gestion contractuelle pour les biens, les services et les travaux de construction

ATTENDU QUE l'article 7.6 de la *Politique d'attribution des contrats et de gestion contractuelle pour les biens, les services et les travaux de construction* prévoit que les contrats de services professionnels techniques dont le montant est inférieur à 85 000$ doivent être octroyés aux professionnels faisant partie de la banque de professionnels de la Commission scolaire, en rotation;

ATTENDU QU'en ce sens, le Comité exécutif a autorisé, le 6 décembre 2016, par les résolutions CE16/17-12-053 et CE16/17-12-054, la constitution de banques de professionnels techniques en architecture, en ingénierie-civil, en ingénierie mécanique-électrique, de même qu'en ingénierie des sols et matériaux, lesquelles viennent à échéance le 31 octobre 2019;

ATTENDU QU'il est recommandé de mettre en place un nouveau processus d'octroi de contrat aux professionnels techniques, lequel processus sera plus efficace et efficient, et ce, dans le respect des règles contractuelles;

ATTENDU QUE la Commission scolaire souhaite plutôt procéder à un appel d'offres public par lot afin d'octroyer le mandat aux professionnels techniques pour les trois prochaines années, eu égard aux projets de maintien de bâtiments;

ATTENDU QUE des appels d'offres publics seront également publiés lorsque requis dans le cadre d'un projet d'agrandissement, de nouvelles écoles, ou tout projet nécessitant un appel d'offres public, considérant le montant estimé des honoraires;

ATTENDU QUE pour tout autre projet nécessitant la qualification de professionnels techniques, les mandats pourront être attribués en rotation parmi la liste de professionnels, laquelle sera sous la responsabilité du Secteur de la gestion contractuelle et approvisionnements;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité:

De permettre la dérogation à la Politique d'attribution des contrats et de gestion contractuelle pour les biens, les services et les travaux de construction afin que les contrats de services de professionnels techniques soient octroyés de la manière suivante :

- tout contrat de services professionnels techniques d'une valeur égale ou supérieure à 85 000$ doit être octroyé à la suite d'un appel d'offres public

- tout contrat de services professionnels techniques d'une valeur inférieure à 85 000$ doit être octroyé en rotation parmi la liste de professionnels, laquelle sera sous la responsabilité du Secteur de la gestion contractuelle et approvisionnements.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Sélection des architectes et ingénieurs - Projets de maintien de bâtiments– Nomination des membres des comités de sélection

CC19/20-10-022

Documents déposés :
A) Sommaire
B) Annexe 1 (confidentiel)

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation a autorisé la Commission scolaire à procéder à des projets de maintien de ses établissements pour un montant total de 113 000 000,00 $, et ce, pour les trois prochaines années;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à la nomination de professionnels techniques dans le cadre de ces projets;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la composition des comités de sélection responsables d'analyser la qualité des soumissions conformes reçues suite à l'appel d'offres afin de nommer les professionnels pour les projets de maintien de bâtiments, et ce, pour les trois prochaines années;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics,* le comité de sélection doit être composé d'un secrétaire et d'au moins 3 membres, dont un de l'externe;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.1 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, l'identité des membres du comité de sélection doit demeurer confidentielle afin de préserver l'intégrité du processus de sélection des professionnels;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Suzanne Marceau, il est résolu à l'unanimité :

De nommer aux comités de sélection les personnes mentionnées à l'annexe 1 déposée au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récitée, laquelle annexe doit demeurer confidentielle même à la suite de son adoption.
PROPOSITION ADOPTÉE.

Modifications apportées aux critères d'inscription de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l'année scolaire 2020-2021 – Adoption pour consultation

CC19/20-10-023

Documents déposés :
A) Sommaire
B) Critères d'inscription 2020-2021– CSMB *(projet)*
C) Article 239 de la Loi sur l'instruction publique

Les commissaires posent quelques questions d'éclaircissement sur l'application des critères d'inscription.

Madame Nathalie Provost répond.

Madame Marie-Josée Boivin, présidente du comité de vérification – Finances et organisation scolaire rappelle que le comité avait eu le mandat de revoir les critères d'inscription. Elle tient à remercier madame Provost et monsieur Éric Lauzon pour le travail accompli dans ce dossier.

ATTENDU QUE la Commission scolaire doit déterminer, chaque année, les critères d'inscription pour ses écoles selon l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE ces critères doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité de parents, du Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, du Comité consultatif de gestion et du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Christian Desjardins, il est résolu l'unaimité:

D'adopter, aux fins de consultation, le projet de critères d'inscription de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l'année scolaire 2020-2021, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité;

De consulter le Comité de parents, le Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, le Comité consultatif de gestion et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

De déterminer la période de consultation du 9 octobre au 13 décembre 2019;

De recevoir le rapport et les recommandations à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du mois de janvier 2020.
PROPOSITION ADOPTÉE.

Projet de modification des territoires d'appartenance des écoles secondaires des Sources, Dorval-Jean-XXIII et Félix-Leclerc et la création d'un territoire d'appartenance pour la Nouvelle école secondaire Pierrefonds – Adoption pour consultation

Documents déposés :

A) Sommaire
B) Carte géographique des territoires d'appartenance actuels
C) Carte géographique des territoires d'appartenance proposés
D) Présentation telle que déposée sur le site web de la CSMB

Madame Diane Lamarche-Venne porte à l'attention des commissaires que vu le nombre d'élèves touchés, il y aura trois soirées d'information au lieu de deux. La date du 17 octobre a été ajoutée.

Le comité de parents pourra remettre sa résolution le 13 décembre, au lendemain de sa séance.

Madame Louise Leroux mentionne qu'elle aimerait que les élèves qui ont déjà commencé à Dorval et qui seront en secondaire 2 l'an prochain, puissent choisir d'y rester.

Madame Lamarche-Venne explique qu'il faudra voir ce qui ressortira de la consultation. Pour l'instant, il faut créer un territoire d'appartenance et entendre les gens à ce sujet.

Monsieur Christian Desjardins apprécie que le processus ait été débuté tôt et que les personnes qui désireront émettre leurs commentaires pourront le faire à l'adresse courriel ayant été créée pour l'occasion.

CC19/20-10-024

ATTENDU la décision du Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, en conformité avec l'article 477.1.1 de la «Loi sur l'instruction publique», d'ordonner le transfert de l'école Riverdale de la Commission scolaire Lester-B. Pearson à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys en date du 1er juillet 2019, laquelle est devenue la Nouvelle école secondaire Pierrefonds;

ATTENDU QUE cette nouvelle école secondaire est située sur le territoire d'appartenance de l'école Dorval-Jean-XXIII, à proximité du territoire d'appartenance de l'école secondaire des Sources;

ATTENDU QUE, dans le secteur de Pierrefonds, une augmentation de clientèle est pressentie pour les prochaines années;

ATTENDU QU'il faut revoir la répartition de la clientèle entre les écoles secondaires des Sources, Dorval-Jean-XXIII, Félix-Leclerc et la Nouvelle école secondaire Pierrefonds afin de permettre un équilibre entre les places disponibles et la croissance annoncée;

ATTENDU QUE cinq écoles primaires soit Lalande, du Grand-Chêne, Perce-Neige, Harfang-des-Neiges et Murielle-Dumont sont situées à proximité et pourraient former le territoire d'appartenance de la Nouvelle école secondaire Pierrefonds;

ATTENDU QUE le projet de modification des territoires d'appartenance des écoles secondaires des Sources, Dorval-Jean-XXIII et Félix-Leclerc et la création d'un territoire d'appartenance pour la Nouvelle école secondaire Pierrefonds a été présenté aux présidences des conseils d'établissement, aux directions des écoles, aux commissaires concernés ainsi qu'aux commissaires représentants du comité de parents;

ATTENDU QU'il est proposé que les élèves de la première et la deuxième secondaire résidant dans le territoire d'appartenance proposé soient inscrits à la Nouvelle école secondaire Pierrefonds pour la rentrée 2020-2021;

ATTENDU QU'il est proposé que les élèves de la troisième à la cinquième secondaire résidant sur le territoire d'appartenance de la Nouvelle école secondaire Pierrefonds pourront, à leur choix, poursuivre leur scolarisation dans l'école qu'ils fréquentaient en 2019-2020 (tout en conservant le droit au transport auquel ils avaient droit) ou fréquenter la Nouvelle école secondaire Pierrefonds selon l'offre de service qui sera proposée;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Louise Leroux, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, pour consultation, les modifications proposées aux territoires d'appartenance des écoles secondaires des Sources, Dorval-Jean-XXIII et Félix-Leclerc et la création d'un territoire d'appartenance pour la Nouvelle école secondaire Pierrefonds, pour application à compter de l'année scolaire 2020-2021, selon le descriptif déposé au soutien de la présente résolution, le tout, pour valoir comme si au long récité;

De consulter le Comité de parents, le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage ainsi que les conseils d'établissement des écoles des Sources, Dorval-Jean-XXIII, Félix-Leclerc, Lalande, du Grand-Chêne, Perce-Neige, Harfang-des-Neiges et Murielle-Dumont;

De fixer la période de consultation du 9 octobre au 8 décembre 2019;

De tenir trois assemblées publiques d'information à la Nouvelle école secondaire Pierrefonds les 15, 16 et 17 octobre 2019 pour présenter le projet de consultation aux parents des élèves résidant dans le territoire d'appartenance de la Nouvelle école secondaire Pierrefonds;

De recevoir le rapport sur la consultation et les recommandations à la séance ordinaire du Conseil des commissaires de janvier 2020.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Centre de formation professionnelle des métiers de la santé et Centre de formation professionnelle de Verdun – Modifications aux actes d'établissement – Adoption

Documents déposés :

A) Sommaire
B) Actes d'établissement modifiés du CFP des métiers de la santé et du CFP de Verdun (projets)
C) Synthèse des avis reçus
D) Avis reçus
E) Résolution #CC18/19-06-184
F) Articles 39, 79, 100, 110.1 et 193 de la Loi sur l'instruction publique

CC19/20-10-025

ATTENDU QUE, par la résolution #CC18/19-06-184, le Conseil des commissaires a adopté, pour consultation auprès des conseils d'établissement du Centre de formation professionnelle des métiers de la santé et du Centre de formation professionnelle de Verdun et du Comité de parents, les modifications aux actes d'établissement du Centre de formation professionnelle des métiers de la santé et du Centre de formation professionnelle de Verdun;

ATTENDU QUE toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement ont fait l'objet d'une consultation auprès du conseil d'établissement des centres et du Comité de parents selon les articles 79 et 110.1 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE des avis favorables ont été reçus de la part du Comité de parents et des conseils d'établissement du Centre de formation professionnelle des métiers de la santé et du Centre de formation professionnelle de Verdun;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter les modifications aux actes d'établissement du Centre de formation professionnelle des métiers de la santé et du Centre de formation professionnelle de Verdun pour une entrée en vigueur le 9 octobre 2019, le tout, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.
PROPOSITION ADOPTÉE.

Délégués au CGTSIM

Il n'y a rien de particulier à signaler sinon qu'un sous-comité a été formé pour élaborer un mémoire sur le Centre d'acquisition partagé. Monsieur Christian Desjardins en est le président.

Délégués à l'ACELF

Madame Abi Koné résume ce qui s'est passé au congrès qui vient d'avoir lieu.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2019 ajournée au 4 juillet 2019 du Comité exécutif

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Comité de parents

La première séance du comité de parents se tiendra le 24 octobre 2019.

Information de la présidence

Madame Diane Lamarche-Venne répond aux questions des commissaires en lien avec son rapport.

Par ailleurs, la présidente propose aux commissaires de participer à la collecte de livres pour la campagne « La lecture en cadeau ». Elle suggère que la TUCÉ fasse aussi partie de cette initiative. Les livres seront offerts à des élèves en difficulté.

Information du directeur général

Monsieur Dominic Bertrand mentionne qu'au 30 septembre de cette année, il y a eu une augmentation de 1200 élèves par rapport à l'année dernière. La CSMB compte actuellement plus de 50 000 élèves au secteur jeune.

Dans le dossier du recrutement, il manque en ce moment 50 enseignants aux niveaux de l'adaptation scolaire, du préscolaire et du primaire, 20 à temps plein et 30 à temps partiel.

Il manque également de 15 à 17 professionnels en services directs à l'élève.

Une centaine de personnes sont formées présentement en formation sur mesure avec la TÉLUQ. Très bientôt, on espère pouvoir annoncer la maîtrise qualifiante.

Au niveau des suppléances, la banque de candidat est présentement vide. Jeudi le 10 octobre, nous recevrons 150 personnes ayant un DEC pour les inviter à s'inscrire à une formation donnée par l'Université du Québec en Abitibi « Aide à l'enseignement ». Tout ça dans le but de pouvoir éventuellement ajouter ces étudiants dans notre système de suppléance.

Le sujet du plomb dans l'eau des écoles ayant été traité dans les nouvelles récemment, monsieur Bertrand souligne que l'évaluation des fontaines de l'ensemble de nos écoles s'est fait cet été et que tout est conforme.

En lien avec l'école John-F.-Kennedy, la CSMB avait fait une demande de financement supplémentaire de 2,1 millions $. Le MÉES nous a informé que de son côté, le sujet est clos. Nous pourrions peut-être élargir le mandat régional pour que certains jeunes qui n'entrent pas dans le mandat présentement puissent être financés.

Rapport sur les délégations de pouvoirs du directeur général pour la période du 27 juillet au 6 septembre 2019

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Événement du 10 octobre – Pierrefonds-Roxboro

Tout le monde est invité à un événement post-inondation afin de souligner la résilience des résidents de l'ouest qui se tiendra le 10 octobre 2019.

Huis clos

CC19/20-10-026

ADVENANT 20 h 51, **SUR PROPOSITION DE** madame Suzanne Marceau, il est résolu à l'unanimité que les commissaires siègent à huis clos.
PROPOSITION ADOPTÉE.

Les membres de la direction générale, les membres du secrétariat général et madame Josée Duquette sont invités à rester.

Retour en séance délibérante

CC19/20-10-027

ADVENANT 21 h 03, **SUR PROPOSITION DE** monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité que les commissaires siègent de nouveau en séance délibérante.
PROPOSITION ADOPTÉE.

Rapport du Comité – Demande de révision de décision n° 296 (art. 9 LIP)

CC19/20-10-028

Document déposé :

A) Rapport du Comité de révision rédigé par monsieur Rémi Poliquin

ATTENDU la demande de révision de décision de refuser la prise en charge de l'enseignement du contenu de l'éducation à la sexualité par Mme S.M pour ses enfants;

ATTENDU les dispositions des articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE cette démarche a été jugée recevable par M^{e} Marie-Josée Villeneuve, secrétaire générale de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;

ATTENDU la formation du comité de révision par M^{e} Marie-Josée Villeneuve;

ATTENDU la recommandation du comité de révision;

SUR PROPOSITION DE monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité :

De rejeter la demande de prise en charge de l'enseignement du contenu de l'éducation à la sexualité faite par Mme S.M pour ses enfants, puisque celle-ci ne respecte pas les critères établis par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, tel que plus amplement décrit au rapport du comité de révision déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité;

De maintenir la décision de la direction de l'école au Trésor-du-Boisé.
PROPOSITION ADOPTÉE.

Levée de la séance

ADVENANT 21 h 04, la séance est levée.

La présidente	**La secrétaire générale**